

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

COMPTE-RENDU :

Le quatorze octobre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Lydia DESBOIS, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Valérie MUSSARD

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLIVIER, Eric PANCHEVRE, Cédric POTIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Sandrine DEMAYA (pouvoir donné à Martine COUET).

Monsieur Claude JOUSSE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 9 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Groupement de commandes pour le gaz naturel
2. Comptes rendus de commissions communales et intercommunales
3. Présentation du rapport d'activités 2013 du SIDERM
4. Présentation du rapport d'activités 2013 du service Environnement de la Communauté de communes du Val de Sarthe
5. Urbanisme : Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin
6. Finances : Remboursement de frais à un agent
7. Maison d'Assistantes Maternelles : Avenant
8. Questions diverses.

1/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE GAZ NATUREL

Madame le Maire donne la parole à Guillaume MARET, Conseiller en Energie Partagé du Pays Vallée de la Sarthe. Sa mission consiste à conseiller les collectivités adhérentes à ce service en matière d'énergie concernant les bâtiments et l'éclairage public.

L'objet de son intervention concerne la fin des tarifs réglementés pour le gaz naturel et l'obligation pour les collectivités de faire une mise en concurrence pour la distribution de gaz naturel dans les bâtiments publics. Les tarifs réglementés seront supprimés :

- Au 31/12/2014 pour les consommations annuelles > 200 MWh
- Au 31/12/2015 pour les consommations annuelles > 30 MWh

La commune de Voivres compte trois sites alimentés au gaz naturel : l'école, la mairie et la salle polyvalente, soit une consommation annuelle supérieure à 200 MWh.

Trois choix sont possibles pour la mise en concurrence :

- Lancement d'une consultation individuelle
- Création d'un groupement avec d'autres collectivités
- Rejoindre un groupement déjà existant.

L'UGAP (centrale d'achat public) a créé un groupement. Un premier marché (regroupant 1 750 structures publiques) a été passé courant mars 2014. Un second marché (le dernier) est en cours. Les collectivités doivent adhérer avant fin octobre 2014.

En participant au regroupement de l'UGAP, la commune s'engagerait sur 2 ou 3 ans. L'UGAP a établi un cahier des charges précis qui garantit une qualité de service équivalente à celle de GDF.

Le conseil municipal décide de participer au groupement de l'UGAP. Miguel FIMIEZ et Claude JOUSSE, aidés de Guillaume MARRET, procèderont le 22 octobre à 18h à l'inscription au groupement.

2/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

2-1 Commission aménagement : rapporteur : Claude JOUSSE

o Lotissement de Bel Air :

Une pétition des habitants du lotissement a été déposée en mairie pour le remplacement des arbustes par des espaces de pelouse. Claude JOUSSE rappelle que l'étude paysagère du lotissement avait été payée par la commune.

o Rencontre avec le service technique :

Les échanges ont été constructifs avec le service technique. Il pourrait être proposé de mutualiser avec la commune d'Etival l'embauche d'un agent technique.

o Assainissement collectif :

Des tests au colorant ont été effectués la semaine dernière sur la voie publique dans les bouches d'engouffrement. Les problèmes de raccordement paraissent provenir des boîtes des branchements des privés et non de la voie publique.

Le marché avec Label Environnement est terminé. Cependant, il faut prévoir d'autres tests sur le réseau pluvial et chez les particuliers chez qui les tests à la fumée se sont révélés positifs.

Un passage caméra va également être nécessaire dans le réseau pluvial place de l'Eglise qui connaît des débordements par fortes pluies.

o Site des Vallées : Sylvie LE DRÉAU

La Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard intervenait les années précédentes pour l'entretien du Site des Vallées 4 fois/an pour un coût annuel de 2 000€ TTC. Les conditions ont changé : elle propose d'intervenir 3 fois/an pour 1 800€ TTC.

Le Site des Vallées a besoin d'une remise en état générale (panneaux d'information, parcours de santé...). Il faut cependant garder à l'esprit que le terrain est entretenu de manière à sauvegarder la biodiversité sur ce site (faune et flore) et qu'il ne doit pas être entretenu comme un terrain de loisirs « normal ».

Il y aurait possibilité avec la MFR d'organiser une journée de communication pour sensibiliser les habitants sur la vocation première de ce terrain.

o Cheminement piéton du lavoir :

La Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard pourrait également intervenir sur le nettoyage du futur cheminement du lavoir dans le cadre d'un nouveau contrat. Il faut compter 600€ la journée + 70€/h la location d'un broyeur.

Cédric POTIER fait remarquer que le coût à la journée est peut-être excessif en fonction du résultat demandé. Il s'agit là de simples travaux de nettoyage. La vocation pédagogique dont bénéficie la MFR sur le Site des Vallées n'a pas lieu d'être sur ce cheminement.

Un autre devis sera demandé à une entreprise pour comparer.

Sylvie LE DRÉAU souhaite également un article dans le Voivrais sur l'usage des produits phytosanitaires en bordure de ruisseau.

o Lotissement La Grande Coutardière : Hélène BARRÉ

Une réunion s'est tenue à la salle polyvalente à la demande des habitants du lotissement. Une adresse mail a été créée mais à ce jour, il n'y a pas eu de retour des réclamations des co-lotis.

Claude JOUSSE rapporte que certains habitants ont demandé la suppression des noues à l'entrée du lotissement. Le dossier de déclaration Loi sur l'Eau indique que pour récolter les eaux pluviales, des noues seront créées avec des grilles de surverse le long des voies.

Des habitants sont contre le projet d'un cheminement piéton en haut du talus car ils n'en avaient pas été informés lorsqu'ils ont acheté leur terrain.

o **Voies départementales :**

Une rencontre avec la DDT est prévue le 17 octobre pour aborder les questions d'entretien des abords des voies départementales et de la réduction de la vitesse entre le rond-point des Tamaris et l'entrée d'agglomération.

2-2 Commission communication : rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La sortie du Voivrais est prévue pour fin décembre. Le devis ITF pour la mise en page et l'édition est de 1 880€ HT les 600 exemplaires. Il faut ajouter 35€ HT pour 100 exemplaires supplémentaires. Il n'y aura pas de hausse des tarifs pour les encarts publicitaires.

Une feuille d'informations municipales sortira en novembre.

Cédric POTIER informe le conseil municipal que le site est consulté 15 fois par jour environ. Le projet d'envoi d'une newsletter par SMS est à l'étude.

2-3 Commission manifestations : rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Le Banquet des Aînés du 8 Mai avait été reporté à cause des problèmes de parquet à la salle. Le repas est prévu le 30 octobre (repas galette et spectacle dans le cadre du Babarfest). Un appel aux bénévoles et aux jeunes est lancé.

2-4 Association Culturelle Cantonale : rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Une réunion s'est tenue le 17 septembre. L'avenir de l'association n'est pas assuré pour 2015. Il dépendra de la subvention du Conseil général qui sera votée ou non en fin d'année 2014. Si l'association devait être dissoute, un dernier spectacle serait organisé courant 1^{er} trimestre 2015 pour liquider la trésorerie. La prochaine réunion aura lieu le 17 décembre.

2-5 Commission communautaire Enfance Jeunesse Social : rapporteur : Cyrille OLLIVIER

La commission réfléchit aux domaines qui pourraient être mutualisés dans le social (logements d'urgence, portage des repas...).

Concernant l'enfance jeunesse, la mutualisation interviendra progressivement : ALSH petites vacances, ALSH grandes vacances, mercredis, local ados.

3/ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU SIDERM

Martine COUET donne la parole à Miguel FIMIEZ, délégué du SIDERM.

Le Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle (SIDERM) compte 44 communes adhérentes et 4 forages. La commune de Voivres comptait 133 abonnés en 2013. Le prix au m³ est de 2€. La consommation moyenne par abonné est de 72m³. Sotraver a consommé 12 647m³. Le réseau de Voivres est desservi par l'usine d'Yvré-le-Pôlin. La qualité de l'eau est bonne et 100% conforme. La dureté de l'eau est à 19°f.

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur FIMIEZ pour la présentation du rapport d'activités 2013 du SIDERM.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2013 du SIDERM.

4/ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Madame LE DRÉAU pour la présentation du rapport d'activités 2013 du service environnement de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activités 2013.

5/ URBANISME : EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Délibération :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'exonérer de la taxe d'aménagement, selon les dispositions de la loi de finances rectificative 2013 (n°2013-1278 du 29 décembre 2013), les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Sont concernés par cette exonération :

- **Les abris de jardin d'une surface inférieure à 20m² soumis à déclaration préalable,**
- **Les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante, soumis à déclaration préalable (application de l'article R. 421-14b du code de l'urbanisme).** Le projet doit être une extension : un abri de jardin préfabriqué accolé à une construction existante ne peut être considéré comme une extension.

Les abris de jardin soumis à permis de construire restent taxables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, **à compter du 1^{er} janvier 2015**, d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin concernés par les conditions précitées.

6/ FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

Délibération :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le remboursement de billets d'entrée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, achetés par l'animateur sur ses deniers personnels dans le cadre du centre aéré du mois de juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à procéder au remboursement à cet agent de la somme de 72€.

7/ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : AVENANT

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°2 au marché du lot n°5 – électricité, chauffage.

Cet avenant concerne une plus-value pour la pose d'un chapeau de toiture pour la VMC et l'installation d'une ouverture à distance du portillon extérieur, pour un montant total de 451,68€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°5 pour un montant HT de 451,68€.**

Christian GUYON informe qu'une moins-value sera appliquée sur la clôture. La Protection Maternelle et Infantile a demandé qu'un panneau brise-vue soit installé sur la partie de la clôture qui donne sur la rue.

8/ QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL :

Délibération :

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} juillet 2014 et le recrutement d'un agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe non-titulaire pour une durée hebdomadaire annualisée de 32,45h.

L'agent embauché sur ce poste ayant donné sa démission, il convient de relancer un nouveau recrutement pour une prise de poste au 3 novembre 2014.

Le temps de travail hebdomadaire annualisé a été recalculé, il s'élève à 33,15h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à augmenter le temps de travail du poste à **33,15h hebdomadaires annualisées à compter du 3 novembre 2014.**

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter un agent non-titulaire pour remplacer un agent titulaire placé en congé de maladie ordinaire. La mission de remplacement concerne la surveillance de cour et le service de restauration scolaire le midi à l'école pour 8,5 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement **à compter du 3 novembre 2014** d'un agent non-titulaire rémunéré sur le grade **d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe**. Le contrat prendra fin lorsque l'arrêt de travail de l'agent titulaire sera terminé.

DOCUMENT UNIQUE : La démarche d'élaboration du Document Unique est commencée. Martine COUET et Morgane SECHET ont suivi une formation dispensée par un préventeur du Centre de Gestion. L'état des lieux sur le terrain commencera le 7 novembre 2014.

De cette démarche en découlera une programmation dans le long terme d'investissements et une éventuelle réorganisation des postes de travail.

SALLE POLYVALENTE :

Une rencontre est prévue avec M. Cailloux le 24 octobre à 14h.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer que la puissance électrique est insuffisante pour pouvoir accueillir la Houlala Compagnie lors du Babarfest. Il est prêt à prendre en charge l'augmentation provisoire de l'ampérage mais la commune devra régler ce problème à long terme. Christian GUYON se charge de contacter EDF.

Cédric POTIER déplore que les projets n'avancent pas plus rapidement. Il a l'impression que peu de choses ont été faites depuis le début du mandat. C'est l'écho qu'il a eu aussi de la part d'habitants.

Dominique COLIN répond que la commune n'est pas une usine.

Miguel FIMIEZ admet que le fonctionnement des administrations impose des délais mais que des choses ont tout de même déjà été faites.

Martine COUET rappelle ce qui a déjà été fait : des bornes ont été installées pour la sécurité rue de la Mairie, le grillage à l'école a été changé, le site Internet a été créé, les TAP ont été mis en place à la rentrée, les commissions ont décidé de se concentrer chaque année sur un secteur de la commune, etc...

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : Parcelle cadastrée AB 106. **Pas de préemption.**

REVISION DU PLU DE LOUPLANDE : Claude JOUSSE est désigné pour représenter la commune lors des réunions de travail.

ÉGLISE : Christian GUYON informe que des réparations ont dû être faites sur la couverture de l'église pour un montant de 401€ HT. Le chéneau doit être réparé rapidement (devis à 851,83€) ainsi que le clocher (devis 636,80€ HT dont nacelle).

BOULANGERIE : Le boulanger devrait cesser son activité le 26 octobre. En attendant une reprise (achat ou gérance avec option d'achat), le Babartabac fera dépôt de pain. La mairie pourrait tenir le dépôt de pain le mardi.

ÉCOLE : Le grillage installé à l'école cet été va devoir être consolidé car les enfants ont déjà commencé à le dégrader. Des renforts vont donc être posés.

TRANSPORT SCOLAIRE : Eric PANCHEVRE fait remarquer que le car scolaire s'arrête le soir juste avant le virage place de l'Eglise, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons et les véhicules. Le Conseil général va être contacté.

VOIRIE : Depuis le gravillonnage route des Vallées, la route est devenue dangereuse car les véhicules dérangent facilement.

MEDECIN : Cédric POTIER demande si les démarches pour trouver un nouveau médecin ont été engagées.

Martine COUET répond qu'une réflexion est en cours sur un bus médical qui stationnerait sur plusieurs communes. Sinon, elle a obtenu les coordonnées d'un intervenant qui pourrait établir une étude et recruter un nouveau médecin.

AGENDA :
- Commission bâtiment : 24/10/2014 à 18h à la mairie.
- Visite de Bel Air : 25/10/2014 à 10h au lotissement Bel Air.
- Commission aménagement : 03/11/2014 à 20h30 à la mairie.

La séance est levée à 23 heures 55 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Excusée	Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			